

# **AVIS À LA POPULATION**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 et de son règlement d'application du 19 septembre 1986, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique :

du 30.10.2024 au 28.11.2024

### ZONE RÉSERVÉE « LES FOURCHES » Le plan d'affectation et son règlement

Les oppositions ou observations éventuelles doivent être adressées par lettre recommandée à la Municipalité de Noville, ou être consignées sur la feuille d'enquête annexée au dossier, et ce jusqu'au 28 novembre 2024 au plus tard.

Une séance d'information est prévue le mercredi 06 novembre 2024 à 19h00 à la salle du Cotterd. Aucune inscription n'est nécessaire, chacun est le bienvenu.

#### **CONSULTATION DU DOSSIER:**

• AU GREFFE MUNICIPAL : LE LUNDI DE 14H00 À 17H00

DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45

LE MARDI DE 17H00 À 19H00

#### **DOSSIER D'ENQUÊTE EN LIGNE:**

• SUR INTERNET PAR LE LIEN: cartoriviera.ch/enquetes-publiques

00000

### PA5 RIVELAC - MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE

En vue de l'examen fédéral en mars 2025, le plan d'agglomération 5<sup>e</sup> génération Rivelac, dont la Commune est partie prenante, est soumis à la consultation publique **du 19 octobre au 17 novembre 2024**. L'un des grands enjeux de ce type de projets est la possibilité d'obtenir de la Confédération des subventions pour toutes sortes d'infrastructures et d'équipements à hauteur de 30-50%.

Le projet d'agglomération développé propose une vision concertée et une évolution coordonnée du territoire. Des bords du Léman à la Veveyse fribourgeoise, en passant par les coteaux et les trois plateaux, la vision commune pour l'agglomération à l'horizon 2040 s'articule autour de trois grandes orientations : préserver le paysage, développer vers l'intérieur et gagner en attractivité.

Un dossier papier est à disposition de la population au Greffe municipal.

Une présentation publique est prévue le mercredi 30 octobre 2024 à 19h00 à la salle del Castillo, place du Marché 1, à Vevey. Inscription sur <a href="https://www.agglo-rivelac.ch">www.agglo-rivelac.ch</a>.

Les remarques et suggestions sont à adresser par courriel à <u>consultation@agglorivelac.ch</u> ou par courrier à Agglomération Rivelac, avec la mention « PA5 consultation publique », Route de Pra de Plan 18, 1618 Châtel-St-Denis.





# **AVIS À LA POPULATION**

#### **ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR**

L'accueil familial de jour (AFJ) du Réseau Enfants Chablais dispose d'environ 100 accueillantes réparties sur les communes du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut (ARASAPE). Les enfants sont accueillis au domicile de l'accueillante en milieu familial, pour toute la journée ou à temps partiel. Le nombre d'enfants accueillis est déterminé en fonction de leur âge et du nombre d'enfants déjà présents dans la famille.



L'accueillante organise sa journée en fonction de l'âge des enfants accueillis. Elle leur propose des activités stimulantes et répondant à leurs besoins. Ce mode d'accueil, plus souple, s'adapte aussi aux horaires irréguliers ou nécessitant une certaine flexibilité. Les accueillantes sont au bénéfice d'une autorisation délivrée par l'ARASAPE qui répond aux règles édictées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

L'accueil familial de jour (AFJ) est organisé et supervisé par des coordinatrices pédagogiques qui font le lien entre les parents et les accueillantes en veillant à ce que la garde de l'enfant se déroule dans les meilleures conditions.

Renseignements pour trouver une place pour la prise en charge de votre enfant OU devenir accueillante de jour : 021 338 99 15 ou <u>accueilfamilial@aras.vd.ch</u>.

00000

## COURS DE FRANÇAIS DESTINÉS AUX PERSONNES ÉTRANGÈRES



Les personnes de nationalités étrangères ont la possibilité de suivre des cours de français par l'intermédiaire de la Commission d'intégration de Villeneuve. Il existe plusieurs classes, selon les niveaux, entre Villeneuve et Roche.

Les cours ont lieu à raison de 2 heures par semaine, en soirée, et coûtent CHF 50.00 par trimestre (septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin).

Pour tout renseignement, prendre contact avec Mme Laura Zanchini, coordinatrice, au 077.407.58.75 ou <a href="mailto:integration@villeneuve.ch">integration@villeneuve.ch</a>.

La Commission d'intégration de Villeneuve propose également des rencontres pour apprendre à parler français. Un animateur est présent les mardis de 14h00 à 15h30 (sauf pendant les vacances scolaires), au jardin d'enfants « La Marelle », Sous-le-Scex 7, à Villeneuve et accueille les personnes intéressées autour d'une tasse de café tout en discutant de thèmes utiles.

Aucune inscription n'est requise et c'est gratuit.

